



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie du 16 juin 2021, a été adopté le règlement numéro 218-2021 « *établissant une quote-part spéciale sur le solde de financement au montant de 169 800 \$ relative à l'acquisition des immobilisations requises dans le cadre de la restructuration (réaménagement des locaux)* ».

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON, CE 22^E JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT-ET-UN.


Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et directeur général